



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRÊTÉ METTANT EN PLACE UNE CAMPAGNE DE STÉRILISATION POUR LES CHATS ERRANTS

Le Maire de la Commune de LECTOURE ;  
VU le Code de la Santé Publique ;  
VU le Code Rural notamment l'article L 211-27, L 214-3 et R 214-3,  
VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Règlement Sanitaire Départemental du Gers et plus particulièrement ses articles 99-6 ;  
**CONSIDÉRANT** la prolifération de chats errants sur la commune ;  
**CONSIDÉRANT** le danger pour les personnes ou les animaux domestiques que représente cette invasion de chats sauvages et le caractère urgent de la situation ;

### A R R Ê T É

**Article 1er** : Les chats non identifiés vivant en groupe dans les lieux publics de la commune seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.214-5 du Code rural. Cette campagne sera menée par la Mairie et par l'Association « les chats Lectourois ».

**Article 2** : Il est prévu une opération de capture **du 24 mars au 25 avril 2024** dans les sites suivants : La Bordeneuve (route de Miradoux), Les Moulins de la Justice (Bricomarché, Intermarché), rue Jules de Sardac, Milloc (route de Nérac), Las Lebes (route de Nérac).

**Article 3** : L'identification de ces chats sera réalisée au nom de « la Fondation 30 millions d'amis ».

**Article 4** : La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune.

**Article 5** : Le policier Municipal et l'agent de surveillance de la voie publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Pau, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 7** : Le présent arrêté sera publié au RAA, affiché en Mairie et transmis à la Sous-préfecture de Condom.

Fait à LECTOURE, le 06/03/24

Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN



HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60 – email : [contact@mairie-lectoure.fr](mailto:contact@mairie-lectoure.fr)  
Site : [www.lectoure.fr](http://www.lectoure.fr)